



**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09 / 2023 - 2024 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH**

**Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024  
pour la location de locaux destinés à l'administration communale**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**1. Préambule**

Conformément aux dispositions du Règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et de l'article 87 du Règlement du Conseil communal du 31 août 2021, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

La Municipalité souhaite, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir.

**2. Nature des dépassements à venir**

La Municipalité souhaite soumettre à l'approbation du Conseil communal deux dépenses non prévues au budget de fonctionnement 2024 :

- Location de locaux pour l'administration communale d'avril 2024 à décembre 2024 pour un montant total de CHF 34'200. Ce montant correspond au loyer du local, charges comprises (l'immeuble n'est pas soumis à la TVA).
- Dépenses d'aménagement des futurs locaux pour l'administration communale pour CHF 12'000.

Nous précisons que les frais de déménagement sont prévus au budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 10'000. Le déménagement était le seul élément sûr et prévisible au moment de l'établissement du budget de fonctionnement 2024.

A ce jour, le dossier de la transformation de la Maison du Tilleul est bien avancé :

- Le dossier complet avec tous les plans et les documents nécessaires a été mis à l'enquête du 15 août au 14 septembre 2023. Il n'y a pas eu d'opposition. Il a été envoyé au Canton et est en cours de traitement.
- Tous les locataires ont quitté leurs logements à fin octobre 2023 (de leur plein gré).
- L'architecte et la Municipalité travaillent sur le coût de ces transformations pour un crédit de construction qui sera présenté au Conseil communal en juin 2024.

Le budget de l'année 2024 est établi par l'exécutif entre fin août 2023 et mi-octobre 2023.

L'avancement du dossier de construction de la Maison du Tilleul et le fait que des locataires étaient encore présents dans les appartements ne permettaient pas d'envisager un déménagement en 2024 de l'administration communale. En août 2023, il n'était pas possible de prévoir une telle accélération dans le projet de transformation de la Maison du Tilleul.

La Municipalité avait déjà défini les deux options possibles pour reloger l'administration communale :

- Louer des locaux existants sur Vich, selon ce qui se présentait sur le marché immobilier. Le coût de cette location dépend des locaux trouvés et de leur disponibilité dans le temps.
- Construire des locaux modulaires avec sanitaires, électricité, etc. Le coût de cette solution a été estimé entre CHF 250'000 et CHF 350'000 selon la surface et l'emplacement choisi. Dans ce cas, une demande de permis de construire doit être faite (mise à l'enquête publique, etc.) avec tous les délais et les procédures que cela comprend.

L'opportunité de louer des locaux s'est présentée en décembre 2023. Après discussion avec la régie qui gère le dossier, l'exécutif a abouti à un accord pour une location de locaux qui peuvent contenir l'administration communale dans son entier et fournir la place pour une salle de Municipalité.

Adresse : Route de l'Etraz 6 – 1267 Vich

M<sup>2</sup> disponibles : 180 m<sup>2</sup>

Loyer mensuel avec charge et TVA : CHF 3'800

### 3. Conclusion

Sur ces bases, l'administration communale doit prévoir son déménagement durant l'été 2024 pour que les travaux puissent commencer en automne 2024, si le crédit de construction est accepté en juin 2024.

La location des locaux pour l'administration communale dans son ensemble représente la solution la meilleure et la moins chère.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 09 / 2023 - 2024
- oui le rapport de la Commission des bâtiments
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide

d'accorder des crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2024 pour ces deux montants :

- CHF 34'200.00 pour les loyers et charges
- CHF 12'000.00 pour l'adaptation des locaux à l'usage de l'administration communale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2024.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic



Philippe Mundler



La Secrétaire



Patricia Audétat

Bâtiments, Municipal responsable : Jean-Claude Bissat